



Admission

- ✓ Après une **classe de Troisième** (admission en 2nde pro via la procédure Affelnet) [en plus des dispositifs d'affectation habituels, un test pour évaluer le niveau d'équitation du jeune ainsi qu'un entretien de motivation sont réalisés - se renseigner auprès de l'établissement]
- ✓ Après une classe de **Seconde Professionnelle** « Productions Animales / Activités Hippiques » ou après un **C.A.P.** en fonction du dossier scolaire ou après une **Seconde Générale** (admission possible 1^{ère})

Modalités d'apprentissage et enseignements

- ✓ Un **Enseignement général** : français, histoire-géographie, langue vivante (anglais), éducation socio-culturelle, économie, éducation physique et sportive.
- ✓ Un **Enseignement scientifique** : mathématiques, physique-chimie, biologie-écologie, informatique.
- ✓ Un **Enseignement technique et professionnel** : hippologie, zootechnie, agronomie, équitation, agroéquipement sous forme de cours théoriques et de travaux pratiques hebdomadaires.
- ✓ **Validation du B.E.P.A.** en passant des épreuves ponctuelles en fin de seconde mais aussi en 1^{ère} année de Baccalauréat Professionnel.
- ✓ Délivrance du diplôme à partir de
 - **contrôles continus** (50%) : l'ensemble des matières est évalué sur les deux années;
 - **épreuves terminales** (50%) : français, histoire-géographie, mathématiques,et rapport de stage en entreprise (écrit et oral).

Ouverture professionnelle et culturelle

- ✓ 18 à 20 semaines de **stage en milieu professionnel**.
- ✓ 1 semaine de stage collectif « **éducation à la santé et au développement durable** ».
- ✓ Des semaines thématiques: **débourrage, attelage**.
- ✓ 1 semaine consacrée à l'**analyse du fonctionnement d'une exploitation hippique**.
- ✓ Des interventions dédiées à l'**orientation** et à l'**insertion professionnelle**.
- ✓ Un **voyage d'études à l'étranger**.

Orientation scolaire et professionnelle

- ✓ Insertion professionnelle en tant que **responsable d'entreprise équestre, responsable d'écuries, groom**.
- ✓ Poursuite d'étude en **B.T.S.**, **Certificat de spécialisation**,...
- ✓ Equivalence **BPJEPS Equitation (UC 1,2,3,4, et 7)**.

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole



LPA Amboise
Tél : 02.47.23.35.50

46 avenue Emile Gounin
lpa.amboise@educagri.fr

BP 239 - 37402 AMBOISE Cedex
www.epl-amboisechambray.fr

LPA Chambray-Lès-Tours
Tel : 02.47.28.09.97

104, Avenue de la République
lpa.chambray@educagri.fr

37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
www.epl-amboisechambray.fr

